

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 18 du 28 Mars 2017

Convocation : du 21 Mars 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire, Sandra VICENTE et Gilles FORT Adjoints

Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Vincent CLASSINE, Manon ISSERTE, Corine MALBERT, Verena VOIRINO

Absents Excusés :

Procurations : Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE. Patricia VELLARINO à Verena VOIRINO, Grégory FABRE à Gilles FORT, Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET

Secrétaire de Séance : Vincent CLASSINE.

Approbation du Dernier CR du conseil N° 17 du 2 Mars 2017

1. APPROBATION COMPTE GESTION COMMUNE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ par 13 voix pour et 2 abstentions

| Section investissement 2016 | | | |
|---|------------------|--|------------------|
| Total dépenses Investissement | | Recettes budget Investissement | |
| PLU 2009 opération d'ordre | 3 485 € | PLU 2009 opération d'ordre | 3 485 € |
| Mobilier école | 673 € | subvention mur de l'école 2015 | 8 987 € |
| Installation outillage divers | 1 407 € | Sécurité routière(sub 2015) | 3 904 € |
| Sécurité incendie | 6 679 € | SUB Aménagement poste /mairie | 6 836 € |
| Embellissement | 4 676 € | Subvention , équipement, sivom, voirie | 26 183 € |
| Mobilier Cantine | 5 608 € | Avances et acompte versé sur com immo | 22 277 € |
| Voirie travaux fait mairie (fossé, réparation) | 14 433 € | FCTVA | 13 490 € |
| Aménagement boulangerie | 8 676 € | TLE | 12 679 € |
| aménagement piétonnier | 15 764 € | Excédent de fonctionnement affectation résultat N-1 | 137 627 € |
| Aménagement garage contre l'église | 2 996 € | Emprunt 2014 | 11 328 € |
| Mise aux normes électriques | 541 € | Avances versés sur commande opé d'ordre 2011/2012/2013 | 132 576 € |
| mise en sécurité voirie Aggl | 1 226 € | Frais d'étude 2011 | 63 297 € |
| Aménagement poste /mairie | 14 993 € | | |
| Opé 263 frais d'étude Mo aménagement centre bourg | 2 316 € | | |
| Logiciel horizon | 3 122 € | | |
| Sivu part payée Mairie Année N | 32 547 € | | |
| Capital échéance | 57 746 € | | |
| Emprunt tracteur | 11 328 € | | |
| Bâtiment scolaires (opération d'ordre 2011) | 63 297 € | | |
| rachat emprunt (opé d'ordre 2014) | 11 479 € | | |
| Réseau de voirie intégration Sivv Opé d'ordre 2011 /2012/2013 | 181 036 € | | |
| Total des dépenses | 444 026 € | Total recette Investissement | 442 667 € |
| | | perte investissement année N | 1 359 € |

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les opérations d'ordres remontant jusqu'aux comptes de 2011 ont suscité des questions. Ce sont des corrections d'écriture (affectation comptable) demandées par le nouveau trésorier payeur. Aucun impact sur le résultat.

Section fonctionnement 2016

| Charges | | Recettes | |
|------------------------------------|------------------|---|------------------|
| Charges a Caractère Général | 166 922 € | Travail en régie (fait par nos agents) | 13 514 € |
| Charges de PERSONNEL | 279 811 € | Remb sur personnel (emplois aidés et poste) | 29 211 € |
| Atténuation de Produits | 398 € | participation cantine et Alae | 48 345 € |
| Autres charges de gestion courante | 96 660 € | Impôts et taxes | 337 490 € |
| Charges Financieres | 14 206 € | Dotation et participation | 245 011 € |
| Charges exceptionnelles | 4 197 € | Locations | 35 080 € |
| | | Produits financiers | 2 € |
| | | Produits Exceptionnels | 2 168 € |
| Total charges | 562 194 € | Total Recettes | 710 821 € |
| Résultat 2016 | 148 627 € | | |

ADOPTÉ par 13 voix pour et 2 abstentions

3. Report à nouveau

Le déficit du budget d'investissement cumulé était au 31.12.2015 de 126 762.98€, il faut y ajouter le déficit de 1359.07€ pour l'exercice 2016. Les restes à réaliser (investissements non réalisés et subventions non encore perçues) font apparaître un besoin de financement de 250 162.60 € cela oblige l'affectation du résultat de fonctionnement dans son intégralité au budget d'investissement sur l'exercice 2017

ADOPTÉ par 13 voix pour et 2 abstentions

4. Vote des taxes.

La constitution de la nouvelle agglomération oblige une harmonisation des taux des taxes. Sans que cela ait été encore voté par l'assemblée de l'agglomération il semble que l'harmonie se fera par le haut, c'est à dire que les taux seront alignés sur ceux de l'ancienne communauté de commune de Pays Salvagnacois/Vère/ Gresigne. En effet la nouvelle agglomération ayant pris les mêmes compétences que P.S.V.G, il est, à quelques détails près, logique qu'a même compétence sur un même territoire corresponde une même taxation.

Toutefois, la nouvelle agglomération n'apportant à ce jour, aucun service supplémentaire, il serait injuste de faire supporter aux administrés cette charge venant de l'agglomération. C'est pour cela que la commission finance propose de baisser les taux communaux de façon à compenser à une quasi équivalence la somme prélevée par l'agglomération.

| Prélèvement par l'ancienne communauté en 2016 et la nouvelle Agglo en 2017 sur les administrés de Senouillac | | | | | | | |
|--|--------|----------------|-------------------|--------|-----------------------------|--------|----------------|
| | | Prélèvement | | | | | Prélèvement |
| Taux de Tarn et Dadou 2016 | | sur Senouillac | Taux de PSVG 2016 | | Futurs taux 2017 de l'AGGLO | | sur Senouillac |
| Taxe d'habitation | 10,50% | 101 185 € | Taxe d'habitation | 13,49% | Taxe d'habitation | 13,49% | 129817 |
| Foncier bâti | 0,55% | 3 685 € | Foncier bâti | 2,46% | Foncier bâti | 2,46% | 16483 |
| Foncier non bâti | 3,84% | 2 760 € | Foncier non bâti | 6,35% | Foncier non bâti | 6,35% | 4563 |
| | | 107 630 | | | | | 150863 |
| | | | | | | | 43 233 |

L'agglomération a proposé aussi d'attribuer 5€ par habitant et par commune pour financer les investissements scolaires et périscolaires sur l'ensemble du territoire, soit 5435€ (5€ x 1087)pour Senouillac . Comme indiqué plus haut sans autres prestations supplémentaires il serait judicieux de restituer les 43 233€ prélevés déduction faite des 5 435€ soit : **37 798€**, et ceci par la diminution des taux de taxes locales.

Est-on certain des chiffres ? => Non ! , à ce jour ils ne sont pas votés par l'agglomération.

Ne risque-t-on pas de perdre des dotations (indice d'effort fiscal) à cause de la baisse des taux d'imposition locaux ? => Non, car c'est la moyenne des taux communaux et de la nouvelle agglomération qui sert d'indice

À ce jour, les montants annoncés d'attribution de compensation ne correspondent pas aux valeurs que nous leur avons communiqués et malgré de nombreuses relances, il semble que personne ne s'y retrouve. C'est pour cela qu'il est proposé de travailler notre budget prévisionnel sur les bases de nos dépenses habituelles.

Le conseil trouve un consensus sur le principe de compenser l'augmentation de la fiscalité de la nouvelle agglomération par une baisse équivalente de la fiscalité municipale. Des nouveaux taux ont été définis pour travailler le budget, mais le vote définitif est ajourné au cas où de nouveaux éléments décisifs seraient portés à notre connaissance d'ici le prochain conseil municipal prévu le 12 Avril.

5. Création d'un budget annexe pour les investissements locatifs

Le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) est une aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Les opérations de constructions ou de rénovations de bâtiments communaux destinés à de la location ne peuvent prétendre à ce FCTVA.

Toutefois, les collectivités ont la possibilité de s'assujettir au régime de la TVA dans le cadre d'activité commerciale. Pour ce faire il est nécessaire de constituer un budget annexe.

La commune de Senouillac l'a déjà fait part le passé lors de la création des lotissements. Elle dispose déjà d'un N° de TVA L'investissement prévus pour la création de la boulangerie et de l'espace Santé partagé et pourquoi pas la "ruine de la Cruz" pourraient dépasser les 430 000€ TTC dont 71 000€ de TVA qu'il serait dommage de ne pas récupérer. Cela impose la création d'un budget autonome et équilibré. Mais cela a le mérite d'apporter de la clarté dans la gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune.

ADOPTÉ par 14 voix pour et 1 abstention

6. Changement de l'indice indemnitaire

Depuis le premier Janvier, l'indice qui sert de calcul à l'indemnité des élus a été révisé. Il est passé de 3801.46 à 3870.65. C'est sur cet indice qu'est appliqué un coefficient de 33.50% (43% max pour les communes de 1000 à 3500 habitants) pour le calcul de l'indemnité du Maire qui passera de 1273.49€ brut à 1296,67€ brut soit un net de 1143.66€. Et pour les adjoints un pourcentage de 13.95%,(16.50% Max) qui passerait de 530.30 brut à 539.96 brut soit 476.24€ net

7. Signature de la convention SDET

La commune de Senouillac décide d'adhérer au groupement de commandes du SDET pour :

1. L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel,
2. La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés

ADOPTÉ par 15 voix

8. Signature de la convention de gestion pour l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire avec la nouvelle agglomération.

Déjà évoqué lors du conseil précédent

ADOPTÉ par 15 voix pour.

Compte rendu de commissions.

Compte rendu du conseil d'école

Point sur les effectifs : les prévisions basées sur l'état civil et les pré-inscriptions donnent un nombre total de 105 enfants attendus pour la rentrée 2017. La possibilité de l'inscription de nouveaux élèves résidents dans les terrains à lotir prochainement non prise en compte dans ces prévisions pouvait laisser penser qu'il était possible d'atteindre le seuil d'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée (112 élèves).

Note : Une vérification ultérieure laisse à penser que ce seuil ne sera pas atteint.

Liste des travaux demandés :

- Urgent : réparer la serrure du grand portail de la cour de récréation.
- Régler la force du « groom » de la porte entre les WC de la maternelle et la cour.
- Agrandissement/mise aux normes du dortoir à prévoir.
- Prévoir l'équipement des classes en vidéoprojecteurs interactifs.
- Sécuriser les abords des arbres dont l'encadrement en béton qui se démonte (des bancs circulaires autour sont proposés).
- Trouver un moyen de sécuriser les abords de l'évacuation de la chaudière (fermer cette portion de la cour, rehausser le conduit d'évacuation).
- Fermer les boîtiers électriques, abaisser les extincteurs et rehausser le garde-corps sur le palier de la classe des CMs.

Exercices de sécurité : ils se sont bien passés.

Visite de la protection maternelle à l'ALAE : agrément sous condition que la sieste ne se passe pas sur le temps ALAE (conformité dortoir)

Remarques/questions des parents d'élèves : Les délégués ont fait part d'un retour globalement positif des parents sur la qualité des différentes prestations scolaires et périscolaires. Différents points ont été abordés, principalement sur l'ALAE et le repas. Les parents délégués en ont fait un compte rendu qu'on peut retrouver sur leur blog :

<http://parentsdeleguescoledesenuillac.overblog.com>

Sorties et évènement prévus :

- Nuit de la lecture et de l'astronomie le 2 juin (extinction de l'éclairage public à prévoir)
- Cité de l'espace le 19 juin.
- Rando illustrée le vendredi 23 juin (WE de la fête du village) avec repas partagé à suivre organisé par l'APE.
- 1^{ère} semaine de juillet congrès de l'AGEM à Albi, les élèves participeront à la décoration.

Compte rendu CCID : Il est rappelé que le Travail de la CCID a pour but de mettre à jour avec l'aide des services fiscaux les changements effectués sur le Bâti et le non bâti. (Construction, rénovation, démolition, Agrandissement) Elle a pour but de relever également tous les changements que les propriétaires auraient par "négligence" oublié de déclarer. Elle s'est réunie le vendredi 24 Mars, de nombreuses propositions demandées en 2015 ont été validées et cela rentrera en application sur les valeurs locatives 2017.

Proposition de M Lautier

M Bernard Lautier nous a proposé lors du dernier conseil la possibilité de don de sa parcelle dite "bistro clandestin" en échange d'un bail à long terme du garage attenant à l'église. Le conseil s'est engagé à lui donner une réponse lors du prochain conseil. Le local dit "bistrot clandestin" peut avoir un intérêt dans le projet de la réhabilitation de la ruine. Toutefois il n'a d'intérêt pour la collectivité que si la procédure en cours auprès de la préfecture obtient une issue favorable.

M Lautier ayant demandé la parole, prétend que *"sans son terrain la collectivité ne pourra rien faire, que si nous ne prenons pas une décision sur le champ il ne nous le vendra plus jamais rien"*. Il est fait remarquer aussi par les élus que le petit garage attenant à l'église sera nécessaire pour stoker du matériel qui est entreposé actuellement dans la partie haute du hangar de la CUMA.

Le conseil à l'unanimité décide donc de revoir l'offre de M Bernard Lautier après que la préfecture ai donné une issue favorable sur la procédure d'expropriation par suite à l'état d'abandon manifeste de la ruine "de la Cruz".

Point sur le dossier d'assainissements.

Question diverses

La bourse aux vêtements puéricultures et jouets a généré un bénéfice de 211€ qui sera affecté au compte du CCAS de la commune. Il faut remercier tous les bénévoles et élus qui se sont mobilisés.

Tableau des tours de garde pour les élections

Prochain conseil le 12 Avril 2017 à 20h30

Fin de séance à 23h 55

| | | | | |
|------------------------|---|--|---|-------------------------|
| Bernard FERRET | Sandra VICENTE | Gilles FORT | Patricia VELLARINO Procuration à Verena VOARINO | Nicolas RAYNAL |
| Verena VOARINO | Grégory FABRE Procuration à Gilles FORT | Christine DURIEZ | Vincent CLASSINE | Nicolas TRICHAUD |
| Corinne MALBERT | Lorraine FONVIELLE Procuration à Vincent CLASSINE | Emmanuel BISTES <i>Procuration à Sebastien ALAUZET</i> | Sébastien ALAUZET | Manon ISSERTE |